

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2025

VISANT À SORTIR LA FRANCE DU PIÈGE DU NARCOTRAFFIC - (N° 907)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL617

présenté par
M. Vicot, rapporteur

ARTICLE 21 BIS

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« II. – Au second alinéa de l'article 230-22 du code de procédure pénale, les mots : « du même article » sont remplacés par les mots : « de l'article 230-20 ». »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.